

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 06 JUIN 2018 – 14h00

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET
- Olivia REGGIANI
- Aline ROLLAND
- Caroline TRONQUOY-PARC

Messieurs

- Martin BIDOU
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Yves MEJEAN
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS

Etait excusé :

- Jérémy BRETA : pouvoir à Paul-Marie CLARET

Y assistaient :

Béatrice BOURSIER
Coline DARIN

13 administrateurs sur 13 présents ou représentés.

En préambule, Caroline Tronquoy, nouvellement élue au conseil d'administration, se présente auprès des membres du CA. Il lui est proposé de partager son point de vue sur les actions du SCARE et sur les attentes des adhérents, lors de la prochaine réunion de CA de septembre.

1. Validation du compte-rendu du dernier CA et du CA de mars

Le compte-rendu du CA du 5 avril 2018 est validé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Election du bureau

Aline Rolland confirme qu'elle ne souhaite pas se représenter pour un nouveau mandat à la co-présidence du Scare mais indique qu'elle restera néanmoins active au CA.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration la remercie chaleureusement d'avoir assuré la co-présidence pendant 3 ans et de son implication.

Se présentent en tant que :

Co-président(e)s :

Christine Beauchemin-Flot

Stéphane Libs

Co-vice-président(e)s :

Sylvain Clochard

Frédérique Duperret

Secrétaire :

Pascal Robin

Trésorier :

Yves Méjean

Le bureau est élu à l'unanimité.

Yves Méjean réaffirme l'importance d'avoir un binôme à la tête du SCARE pour défendre l'idée d'un collectif.

3. Point sur l'AG de Cannes

La participation au déjeuner du SCARE est en augmentation constante depuis 4 ans : cette année, le syndicat a reçu 280 participants, sur la plage du Majestic.

Depuis l'année dernière, sont invités non seulement les distributeurs indépendants mais aussi les majors et distributeurs intégrés, interlocuteurs des adhérents. Certains ont répondu présents (Disney, Metropolitan Film Export, Gaumont, Pathé...).

Les remarques du Conseil d'Administration concernant le déjeuner sont les suivantes :

- Un timing trop serré entre la fin des projections AFCAE et le début de l'Assemblée Générale ce qui ne laisse pas de temps pour réellement profiter du déjeuner et des invités.
- La prestation de la plage du Majestic n'a pas donné entière satisfaction cette année : le service à table trop long (manque de personnel) manque de vin pour beaucoup de tables, entrées moins copieuses ... Béatrice Boursier a obtenu une remise de 1 000€ de la part de la plage du Majestic.
- La question de la formule du déjeuner est également abordée : compte tenu du temps imparti n'est-il pas plus efficace d'organiser un buffet debout, faut-il prévoir autant de tables réservées ?

Les partenaires ont été satisfaits. Aline Rolland propose de contacter également AUDIENS l'année prochaine.

L'AG du Scare, insérée aux journées Art & Essai, souffre d'un timing très serré, dépendant du programme de l'AFCAE. La question de déplacer l'Assemblée Générale à une autre période de l'année est posée.

Cependant, cette organisation à Cannes permet de rassembler un grand nombre d'adhérents présents en début de festival et de bénéficier de toute la logistique mise en place par l'AFCAE, qui est en outre en relation avec le Palais, la Sécurité etc ...

L'AFCAE a été remerciée pour la mise à disposition de la salle, pour son aide logistique et son attention à placer un film court le mardi matin.

Les membres du Conseil d'Administration se demandent s'il est possible de proposer un deuxième rendez-vous dans l'année aux adhérents. Aline Rolland propose le congrès de Deauville, certains adhérents ne retrouvant pas forcément leurs préoccupations dans les commissions de branche, notamment la moyenne.

La création d'une branche Art & Essai avait été discutée au sein du CA du Scare et avec la FNCF, et n'a pas été retenue.

En revanche, toujours pour le prochain Congrès de Deauville, il est proposé d'organiser un groupe de travail le lundi avant le premier film afin de préparer l'ensemble des sujets avec les adhérents avant les rendez-vous de la FNCF. Béatrice Boursier doit se renseigner sur la location possible d'une salle à Deauville (ex : Le Morny ou salle d'un hôtel). Elle précise également que les délais sont très courts pour l'année 2018 puisque le congrès a lieu fin septembre et le prochain conseil d'Administration a lieu début septembre.

Les remarques du Conseil d'Administration sur l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- Il a été constaté une augmentation de fréquentation à l'AG du SCARE, malgré sa tenue l'après-midi pour la première fois.
 - Il est suggéré de dater le rapport moral et d'activité, ce qui permettrait d'éviter les corrections de dernière minute, si une actualité intervenait. Il est préférable d'en terminer la rédaction bien en amont de l'Assemblée Générale pour que l'ensemble des membres du CA puisse le relire.
- Le rapport direct avec les salles a été apprécié.

Le partenariat avec la Semaine de la Critique a été renouvelé. Un document édité par le Syndicat Français de la Critique Cinématographique a été distribué dans les tote-bags remis à l'AG.

Isabelle Danel, Présidente du Syndicat, a manifesté son souhait auprès de Christine Beauchemin-Flot, de renforcer le partenariat entre les deux syndicats. Un rendez-vous doit être pris.

4. Programme formations

Le SCARE a obtenu un numéro d'organisme de formation. Pour maintenir ce statut le syndicat doit organiser au minimum une formation par an et se conformer à un certain nombre de formalités administratives.

Les membres du Conseil d'Administration se demandent si l'organisation de formation n'est pas trop chronophage par rapport aux moyens humains dont dispose le syndicat pour traiter les sujets centraux. Olivia Reggiani défend l'importance du SCARE comme organisme de formation, c'est une manière de faire connaître le syndicat et ses actions et de s'engager auprès des adhérents.

Il est par ailleurs souligné qu'une démarche est entreprise pour une prise en charge AFDAS des formations dispensées. Elles pourront être facturées à un tarif plus rémunérateur.

La DRAC Ile de France a confirmé aux CIP une subvention pour l'organisation de 3 nouvelles formations en collaboration avec le SCARE, sur la communication sociale et digitale. Alsace Cinéma et l'ACCIRL souhaitent également commander au Scare une formation réseaux sociaux.

5. Bureau Paris/Stage

Les actions du Scare se développant, il est proposé d'engager un stagiaire ou un service civique à partir de la rentrée. Recourir au service civique, s'il était accepté, permettrait de développer les actions auprès des adhérents **dans leur lien conquête du public notamment ???**, au coût de 107,58 euros par mois à la charge du Scare, **le coût principal étant pris en charge par l'Etat**.

La proposition, en priorité un service civique à partir de septembre pour une durée de 12 mois est votée à 11 voix contre une. Béatrice Boursier va commencer les démarches de demande d'agrément de service civique pour la rentrée.

Une discussion s'engage également sur un possible déménagement du bureau du Scare :

- La CST risque de quitter les bureaux qu'elle occupe, et dans lesquels le Scare sous-loue un bureau, à un tarif attractif (**environ 250€ / mois**).
- L'emplacement un peu excentré du bureau complique les rendez-vous à l'extérieur et les rendez-vous donnés au Scare. Le Conseil d'Administration comprend les problèmes liés à l'emplacement, au cadre et à l'isolement professionnel, mais la question du surcoût se pose.

Martin Bidou réaffirme l'importance de disposer de bureaux qui reflètent une bonne image auprès des institutions et partenaires.

Des pistes sont évoquées :

-pour les réunions : Salle de réunion au cinéma Le Louxor (75010), Salle de réunion de l'entraide du cinéma et des spectacles (75008)

Le Conseil d'Administration vote pour l'étude de pistes pour des nouveaux bureaux, à hauteur de 500 euros mensuels.

6. Chronologie des médias

Un point sur les récentes évolutions des discussions est réalisé :

Récapitulatif de l'historique des négociations sur la chronologie des médias :

Les dernières discussions, concernant la fenêtre exploitation, portent sur l'élargissement du nombre de films qui bénéficieront d'une dérogation pour sortir en VOD à 3 mois au lieu de 4 et la définition des critères.

Dans un premier temps, la FNCF a fait valider par sa commission de réflexion le seuil de 15 000 entrées pendant la 2^e semaine (non cumulées), permettant aux films d'accéder à une dérogation à 3 mois.

Le président de l'AFCAE, interrogé par la Ministre, a donné son accord pour un seuil fixé à 30 000 entrées en excluant les documentaires et les films Jeune Public soutenus par l'AFCAE. Le CA s'interroge sur la légitimité de cette ouverture, alors que la FNCF, signataire pour l'ensemble de l'exploitation, tient des positions fermes, depuis le début des négociations.

Certaines organisations professionnelles (SACD notamment, SPI...) ont accepté de revenir à une prise en compte des entrées cumulées en 4^e semaine et non pas en 2^e, délai estimé trop court pour juger de la carrière d'un film en salles et pour laisser le bouche à oreille se mettre en place. La prise en compte des entrées cumulées en 4^e semaine sera le critère retenu.

La Fédération des Cinémas a l'accord de sa commission de réflexion pour le seuil de 80 000 entrées cumulées en 4^e semaines. La Ministre souhaite relever le seuil à 100 000 entrées, qui serait un chiffre symbolique. 72% des films seraient concernés par cette dérogation et 80% des films de la dérogation sont A&E.

A plusieurs reprises, le SCARE a exprimé son désaccord sur un élargissement important des dérogations, indiquant que cet élargissement porterait sur les films Art & Essai, qui font les carrières les plus longues en salles en particulier dans la petite et moyenne exploitation : avis exprimé lors des bureaux et commissions de réflexion de la FNCF, par un courrier du CA au Président de la FNCF au mois d'avril, lors de l'Assemblée Générale.

Au-delà de ces approches très concrètes (critères, calculs, durée, etc.), c'est bien la réflexion sur la philosophie de cette évolution demandée par certains acteurs de la filière et les pouvoirs publics qui fait défaut. La question qui se pose à travers cette volonté de revoir (réduire) la chronologie des médias est celle-ci : veut-on aider les publics (la population) à s'émanciper, à se cultiver en sortant de chez soi ou souhaite-t-on au contraire favoriser une attitude consumériste liée au repli « chez soi » ? Dans les négociations, certains n'hésitent pas à accuser les exploitants de dinosaures refusant les évolutions ; bien au contraire, les ringards ne sont pas ceux que l'on croit : sortir de chez soi, fréquenter les lieux culturels, rencontrer autrui, découvrir les œuvres dans leur lieu naturel d'exposition est une démarche des plus modernes et audacieuses par les temps qui courent. Enfin, ne sont pas évalués les effets psychologiques possibles auprès des publics : quid du désir de se rendre au cinéma alors que la fenêtre salle tendrait à se réduire ?

Le CA considère que les films qui seront touchés par l'éventuelle réduction de la fenêtre salle seront les films Art et Essai de la diversité. Si cette réduction était décidée, le CA demande que les bonus A&E « films peu diffusés à moins de 80 copies » soient augmentés de façon très notable.

La signature de la chronologie est également suspendue à la position de Canal +, qui vient de perdre les droits de la ligue 1. La chaîne cryptée pourrait perdre des abonnés et limiter le financement dans la production.

Le Conseil d'Administration déplore la manière dont la gouvernance du CNC exerce son rôle depuis quelques années. Les décisions tiennent de moins en moins compte des avis et contributions des professionnels, alors que le CNC gère un fond de soutien issu du secteur.

7. Observatoire Petite et Moyenne Exploitation

Le CNC vient enfin de mettre en place l'observatoire qu'il avait annoncé, pour déterminer le périmètre et les modalités d'accompagnement de renouvellement du matériel numérique de projection.

Le SCARE a manifesté son souhait d'en faire partie auprès de Lionel Bertinet, puis par un courrier adressé à Xavier Lardoux et lors d'une réunion. Il semblait en effet important qu'un exploitant avec des compétences techniques et de gestion, spécifiques de l'art et essai, puisse compléter le panel en participant aux travaux.

Le CNC a refusé et proposé au syndicat d'être auditionné dans les premiers.

Pour rappel l'Observatoire est composé de représentants de la petite exploitation (Francis Fourneau en tant que Président de la branche, Emmanuel Baron en tant que membre du comité de suivi numérique), de la moyenne exploitation (Cédric Aubry, président de la branche, Marie-Christine Désandré membre du

comité de suivi numérique), d'Angelo Cosimano pour la CST, de Laurence Franceschini, médiatrice du cinéma, de Richard Patry, président de la FNCF et de François Aymé, président de l'AFCAE.

La grande exploitation a également fait une demande pour être représentée dans l'observatoire et n'a pas obtenu de réponse favorable.

Afin de préparer l'audition, Stéphane Libs propose de faire un état des lieux avec le directeur technique du Star autour de l'exemple d'une salle A&E.

L'ensemble du conseil d'administration est invité à étoffer le premier document, afin d'avoir un compte rendu le plus complet et technique possible. Le SCARE réaffirme que les spécialistes techniques des salles doivent être consultés, la CST comme seul interlocuteur technique n'est pas suffisant. Il est nécessaire de prouver que les équipements numériques n'ont pas une durée de vie de 15 ans comme l'affirmait le CNC. Par exemple aucune différenciation n'est faite entre panne et usure auprès de l'Observatoire.

La FNCF fournira l'étude du cabinet Millot Pernin issue d'une enquête auprès d'établissements de différentes typologies.

Pour le SCARE trois aspects sont à questionner lors de cet Observatoire : la technique, le financement et le périmètre des salles à accompagner.

Se pose également la question du leasing, qui n'est pas pris en charge par le fond de soutien.

Le SCARE s'interroge sur la portée d'une audition sans faire partie de l'observatoire. Serait-il préférable de ne pas se rendre à l'audition et communiquer ce choix aux adhérents et la position du Scare par une autre voie ?

Cette solution pourra-t-elle permettre d'être entendu ?

Il est décidé d'attendre que le CNC revienne vers le SCARE pour une audition et de décider à ce moment-là d'honorer la proposition ou pas.

8. Rendez-vous Mission cinéma Ville de Paris et Pass culture

La Direction des Affaires Culturelles organise des Etats Généraux le 5 octobre et réunit les acteurs du livre, du disque et du cinéma pour préparer cette journée, le 6 juin, au même moment que le CA du Scare, qui ne pourra donc pas y être représenté. Michel Gomez et Elodie Péricaud ont proposé de rencontrer le Scare avant cette réunion, afin de recueillir ses positions et propositions sur les aides de la Ville.

Martin Bidou et Béatrice Boursier se sont rendus à la mission cinéma et ont réaffirmé l'importance du soutien de la Ville de Paris aux salles, qu'il s'agisse du soutien de fonctionnement (d'environ 50 000€ par établissement), et de modernisation. C'est une des rares villes qui subventionne autant le fonctionnement de ses établissements culturels.

Ont été abordés également les difficultés d'accès aux films, la concurrence, les suites à donner à la publication des chiffres de la direction des études consacrés à Paris et aux réunions organisées par le Médiateur du cinéma l'année au printemps 2017, le problème du foncier que la mission cinéma souhaite encadrer pour les salles indépendantes, les besoins en formation, la réaffirmation du rôle social et lieu de

rencontres des salles indépendantes dans les quartiers. En effet, compte tenu de la concurrence sur les films d'art & d'essai des salles de circuit, il est important pour les indépendants de se démarquer sur d'autres spécificités que simplement sur la diffusion.

Par ailleurs, le Ministère de la Culture a réuni les organisations professionnelles de l'exploitation et de la distribution autour de la mise en place du Pass culture. Ce dernier, d'un montant de 500 euros, sera offert à tous les jeunes de 18 ans. Les contours du pass ne sont pas totalement définis, mais l'offre, géolocalisée, sera la plus large possible : biens culturels – cinéma, musées, livres, disques – cours de pratique culturelle. Les jeux vidéos et l'offre en ligne devraient en faire partie.

Une « start-up d'Etat » développe une application, avec une interface utilisateurs et une interface acteurs culturels. 3 départements tests vont débiter les expérimentations en septembre, pendant 6 mois : le Bas-Rhin, l'Hérault, la Guadeloupe et ...

Une évaluation devrait avoir lieu à l'automne 2019 et le dispositif devrait être mis en place sur l'ensemble du territoire en janvier 2020.

L'Etat ne peut financer les 400 M € du pass et souhaite que certains établissements participants offrent leurs prestations (musées par exemple) ou pratiquent des tarifs préférentiels qui seront défalqués des pass des jeunes à tarif plein. Des sponsors, comme des banques, semblent avoir également manifesté leur intérêt.

Chaque établissement devra élaborer sa propre communication et ligne éditoriale sur l'interface, avec des éléments marketing percutants pour émerger parmi les autres offres.

La FNCF a souligné qu'il était important que le cinéma fasse partie du pass culture. L'AFCAE et le SCARE ont quant à eux exprimé les craintes liées à la concurrence exercée par d'autres loisirs plus commerciaux sans fléchage sur les offres les plus culturelles, leurs craintes liées au manque de moyens des salles indépendantes pour effectuer une communication efficace et émerger parmi des offres plus attrayantes, et à la manière dont vont être promues les offres qui accorderont des tarifs réduits.

Un algorithme « inversé », qui favoriserait les offres les moins demandées, a été évoqué. Rien n'est encore décidé sur une segmentation plus ou moins fine des offres.

9. Groupe de travail « charte distributeurs/exploitants » / Groupe du Louxor

Parmi les actions qu'il a entreprises, le SCARE souhaite également réaffirmer son rôle dans le maintien du dialogue entre exploitants/distributeurs.

Est évoquée la question de la charte distributeurs/exploitants. La déléguée générale a relancé certains distributeurs afin qu'ils proposent des films et que les salles se prononcent. Elle attend des réponses afin de démarrer le projet.

Les réunions du groupe du Louxor ont été plus efficaces avec la mise en place de thématiques et les travaux de certains participants et du Scare sur les dates de sortie.

La prochaine réunion qui aura lieu le 07 juin aura pour ordre du jour le marketing salle. Beaucoup de distributeurs ont répondu présents mais on compte encore trop peu d'exploitants.

Il est proposé d'inviter des étudiants de La Femis aux réunions du Louxor pour fournir des travaux statistiques.

9. CDAC / CNAC

La CNAC qui examinera le projet d'implantation d'un CGR de 8 salles à Claye-Souilly a été reportée au lundi 11 juin. L'audition du SCARE, qui a porté recours, aura lieu à 9h30. Aucun administrateur ne pourra être présent. Béatrice Boursier sera auditionnée. Le Scare a organisé les travaux avec le GNCR, pour une contribution commune avec l'Acrif, Cinémas 93 et les salles impactées.

La CNAC de Créteil n'a pas encore de date et d'horaire précise mais est prévue la 3^{ème} semaine de Juillet.

La séance est levée à 18h22.

